



Ministère des Affaires Etrangères

Le Vice-Premier Ministre

Vin 27/12
17/12
De la

MESSAGE

DEST. PRINCIPAL : Ambassadeur, Chef de Mission Diplomatique RDC/Paris

DEST. SECONDAIRES : 1. PRESIREP RDC, Chef de l'Etat

2. Premier Ministre, Chef du Gouvernement

3. Ministre d'Etat, Ministre du Budget

4. Ministre des Finances

5. Vice-Ministre des Affaires Etrangères

6. DIRCAB PRESIREP

7. Secrétaire Général aux Affaires Etrangères

EXPEDITEUR : Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères

OBJET : Conclusions du rapport de la mission de contrôle de gestion financière de l'Ambassade de la République Démocratique du Congo à Paris

NUMERO : MSG 130/0234 /ML/2022

DATE DE REDACT. : 26 décembre 2022 / 2558/197 du 27/12/22.

DATE DE TRANSM. : 27 DEC 2022

CONTENU

Il me revient de relever du rapport établi au terme de la mission de contrôle effectuée par une équipe de la Commission mixte permanente (Ministère des Affaires étrangères, du Budget et des Finances), dépêchée par ordre de mission n°130/0204/ML/2022 du 02 novembre 2022, les conclusions principales suivantes :

- 1) l'existence, après recoupements et vérifications des écritures comptables par les contrôleurs, d'un déficit de trésorerie d'un montant de 1.759.193, 17 euros, pour la période de janvier à novembre 2022, provenant du non reversement, soit à la société LOCOSEM, soit au compte du Trésor Public, d'une part, de la part revenant à chacun du produit de vente des passeports aux requérants congolais, et d'autre part, des recettes des frais des visas et autres actes de chancellerie. Ce montant avait été utilisé, aux dires de l'attaché financier de l'Ambassade, par vous seule et sans justifications comptables ;
- 2) le non versement au profit du Trésor Public des recettes dûment comptabilisées d'un montant de 2.570.879, 59 euros, réparties comme suit sur 3 exercices, à savoir : 480.436, euros pour 2020, 1.196.494, euros pour 2021 et 893.949,59 euros pour 2022.

En sus de ces malversations financières dont votre responsabilité personnelle semble engagée pour un montant de 2.653.142, 76 € en 11 mois seulement de gestion de l'ambassade, la mission de contrôle a également relevé les abus suivants dans la gestion des finances de l'ambassade ; abus curieusement acceptés, cautionnés et tolérés par vous alors que vous deviez, en responsable, y mettre fin et solliciter l'avis de la hiérarchie quant à ce. Il s'agit de :

- 1) l'octroi au personnel diplomatique des primes allant de 2.800, euros à 4.000, euros par mois, sans autorisation ni information de la Centrale ;
- 2) l'octroi des frais de scolarité mensuels d'un montant global de 5.400, €/mois au personnel diplomatique, variant de 400 € à 1000 €, toujours sans autorisation ni information de la Centrale ;
- 3) l'octroi des aides financières, d'un montant de 14.000, € par mois, pour les diplomates allant de 1000, € au Premier Secrétaire, à 2000, € au Ministre Conseiller ou Chargé d'affaires a.i, et d'une somme de 10.000, € pour les engagés locaux, à raison de 500, € par personne pour 20 engagés locaux ;
- 4) la fixation, sans se référer à la circulaire du Ministère du Budget ni informer la Centrale, des frais des missions, d'une durée permanente et uniforme de 10 jours pour les diplomates, à un montant forfaitaire, pour la durée de cette période, de 2.500, € pour le premier secrétaire jusqu'à 3.950, € pour le Ministre Conseiller. Aucune précision n'a été donnée si ces missions se déroulaient au sein de la juridiction ou en dehors de celle-ci ;
- 5) le versement aux diplomates des indemnités de logement en lieu et place, du paiement des loyers aux bailleurs, d'un montant mensuel de 25.000, €, soit 300.000, € par an, aux huit diplomates, à raison de 2.000, € pour le 1^{er} Secrétaire, 2.500, € aux 5 agents de grade de Deuxième Conseiller, 3000, € au premier conseiller, 3.500 € au Ministre Conseiller et 4.000, € à l'ancien Chargé d'affaires a.i, portant le grade de Ministre Conseiller et qui, quoique n'étant plus Chargé d'affaires après la nomination d'un ambassadeur, a continué à se faire prévaloir de ce titre et à bénéficier de ces avantages, du reste indus.

Au regard de tous ces manquements aux dispositions de la loi sur les finances publiques et de ces paiements non autorisés, il ressort que, le Chef de cette Mission Diplomatique a transformé la caisse de l'Ambassade en une caisse privée, gérée sans respect des principes élémentaires d'orthodoxie financière et au mépris tant des dispositions légales sus mentionnées que des autorisations de la hiérarchie.

En conséquence, vu la gravité des faits relevés dans ce rapport, je demande au Secrétaire Général aux Affaires Etrangères, qui me lit en copie, de confirmer votre rappel à Kinshasa avant le 15 janvier 2023, non seulement pour consultation, mais aussi et surtout pour être entendue sur ces malversations devant une commission de discipline.

Il devra, à cet effet, ouvrir dès votre arrivée à Kinshasa une action disciplinaire contre vous.

Parfaite considération.

Deposé le 27/01/2023 à 14h32

Christophe LUTUNDULA APALA Pen'APALA